

SOCIETE H.L.M. DE L'EST : DEMANDES DE GARANTIE D'EMPRUNT - REPONSE DU DISTRICT DE L'AGGLOMATATION NANCEIENNE

Monsieur le Maire donne lecture de la réponse du District de l'Agglomération Nancéienne mentionnant qu'il ne peut accorder sa garantie aux 2 emprunts complémentaires que la Société d'H.L.M. de l'Est se propose de contracter, pour le motif que cela n'est plus de sa compétence. Le D.A.N. renvoie donc ces demandes à la Commune.

Le Conseil Municipal décide qu'avant de se prononcer à nouveau sur cette affaire il convient de faire le point avec les H.L.M. de l'Est sur l'état d'avancement du projet des 15 logements Grande Rue.